RCS : CARCASSONNE
Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00111
Numéro SIREN : 793 962 903
Nom ou dénomination : ABBEY BUILT SAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2020 sous le numéro de dépôt 2452

Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/2452

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Reconstitution de l'actif net

Déposant :

Nom/dénomination : ABBEY BUILT SAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 793 962 903

N° gestion : 2020 B 00111

Copie certifiée conforme
BV / 17/09/2020 16:00:04
N° de dépôt - 2020/2452 / 793962903

Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE
34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 04.68.11.27.30
www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

BV/2020 B 00111
ESPACE DROIT SCP D'AVOCATS
17 RUE DE MAGUELONE
34000 MONTPELLIER

Nos références : BV/2020 B 00111

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée ABBEY BUILT SAS

13 AVENUE RENÉ DELPECH
11500 QUILLAN

SIREN : 793 962 903
N° de gestion : 2020 B 00111

Le greffier soussigné constate le 17/09/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/2452, des actes et pièces suivants :

- Décision(s) de l'associé unique - 30/06/2020
 - Reconstitution de l'actif net

Récépissé délivré le 17/09/2020
Le greffier
Maître Simon MAUREL

TRIBUNAL DE COMMERCE CARCASSONNE

Papier issu de forêts gérées durablement - FSE - Doc Direct (264)

Copie certifiée conforme
BV / 17/09/2020 16:00:04
N° de dépôt - 2020/2452 / 793962903

TRIBUNAL DE COMMERCE CARCASSONNE

« ABBEY BUILT »

Société par actions simplifiée
au capital social de 37.000 euros

Siège social : 13, avenue René Delpech
11500 Quillan

RCS de Carcassonne n°793 962 903

Certifié Conforme
John GILBERT
Président

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2020
PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt,
le 30 juin,

l'associé unique de la SAS Abbey Built, Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Carcassonne sous le numéro 793 962 903, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Formalités de publicité.

Les documents suivants ont été examinés :

- Les comptes annuels ;
- Le texte des décisions.

Monsieur GILBERT Jonathan, associé unique, a pris les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et qui présentent un résultat bénéficiaire de 75 069,35 euros.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1

Copie certifiée conforme
BV / 17/09/2020 16:00:04
N° de dépôt - 2020/2452 / 793962903

TRIBUNAL DE COMMERCE CARCASSONNE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 75 069,35 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 069,35 euros
• En report à nouveau	75 069,35euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'au titre des 3 exercices précédents, les dividendes distribués étaient les suivants :

Date de clôture	Dividendes distribués	Dividendes par part sociale	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%
31/12/2018	0 euro	0 euro	0 euro
31/12/2017	0 euro	0 euro	0 euro
31/12/2016	0 euro	0 euro	0 euro

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur des présentes, pour effectuer les formalités de publicité des comptes sociaux auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Carcassonne, et la radiation de l'inscription au RCS de Carcassonne de la mention « poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social ».

Tous les frais des présentes sont à la charge de la SAS.

De tous ce qui a été décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Fait à Quillan, le 30 juin 2020.

L'associé unique
M. GILBERT Jonathan

Copie certifiée conforme
BV / 17/09/2020 16:00:04
N° de dépôt - 2020/2452 / 793962903

Pour copie certifiée conforme délivrée le 17/09/2020
Page 4 sur 4